



Ville de Saint-Maurice

Val-de-Marne

POLICE MUNICIPALE

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Ce dispositif vous permet de faire connaître vos dates de vacances afin que des rondes et une surveillance accrue soient effectuées aux abords de votre domicile pendant votre absence. En cas de nécessité, vous serez contacté par les services de la Police Municipale ou de la Police Nationale.

Je, (Nous) soussigné(s) :

Madame, Monsieur :

.....

Adresse précise (étage, n° de porte...)

.....

Code d'accès (éventuel) :

.....

Demande(ons) à bénéficier de l'Opération Tranquillité Vacances

Pendant la période du : / / au : / / inclus.

Adresse de vacances (facultatif) :

.....

..... Téléphone (indispensable pour vous contacter) :

Personne(s) à contacter en cas de besoin, qui pourra(ont) agir à ma (notre) place pour prendre toutes mesures de protection provisoires de mon (notre) domicile.

M. ou Mme :

.....

Demeurant :

.....

téléphone :

.....

VEUILLEZ ENTOURER LA MENTION CHOISIE

Votre domicile est-il muni : D'un système d'alarme ? : OUI - NON

D'un simulateur de présence ? : OUI - NON

Autorisez-vous les services de Police Municipale et Nationale à pénétrer dans votre jardin en cas de besoin ? : OUI - NON

Laissez-vous un véhicule **visible** pendant votre absence ? Si oui :

Marque : Immatriculation :

Renseignements utiles à préciser :

.....
.....
.....

Je prends acte que mes coordonnées sont transmises à la Police Nationale de Charenton-le-Pont pour assurer la surveillance de mon bien en l'absence de la Police Municipale, le soir de 21h00 à 07h00, le week-end (du vendredi 21h00 jusqu'au lundi 07h00) et les jours fériés.

Il est rappelé que l'Opération Tranquillité Vacances ne se substitue en aucun cas à un service de gardiennage. En tout état de cause, la ville de Saint-Maurice ne saurait être responsable des biens qui pourraient être détruits, endommagés ou volés pendant votre période d'absence.

La ville de Saint-Maurice n'engagera, en aucun cas, en votre nom, des travaux urgents de protection de votre domicile.

En cas de retour anticipé, je m'engage à en aviser immédiatement les services de Police Municipale au 01.45.18.82.31 ou de Police Nationale au 01.43.53.61.20.

Fait à Saint-Maurice, le

SIGNATURE DU DEMANDEUR
Précédée de la mention « lu et approuvée »